



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE2 Avenue du Maréchal
LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 30 avril 2026

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 32 - votants : 34	L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-trois avril s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de M. Daniel ARCHAMBAULT vice-président.
Olivier CHAUTARD est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> GONNET TABARDEL Françoise ; DEVE COLLETTE Alexandra ; DI LUNA Kevin ; MAUBERT SEPULVEDA Annie ; MAUBERT Jean Pierre ; ROUX Diane ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; PORQUET Céline ; COAT Jean-François ; MATTEI Martine ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; LAFONT Agnès ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; PALMIER Kévin ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; SABATIER Sylvie ; MICHAUD Christiane ; DUBOIS Damien ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte ; ALLEGRE Clément ; PRADIER-LAGET Jérôme ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte ; HAUSHERR François ; <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre (procuration à MAUBERT Jean Pierre) ; CHEBOUKI Mouloud (procuration à MATTEI Martine) <u>Absent :</u> HALLYNCK Dominique
Délibération N° 2026- 081	<u>Votes :</u> - Pour : 32 - Contre : 2 (PORQUET Céline et COAT Jean François) - Abstentions : 0

Objet : Reprise définitive des résultats budget principal

VU

- L'article L.2311-5, selon lequel « les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique » ;
- Les articles R.2311-11, R.2311-13, relatifs à la reprise et à l'affectation des résultats ;

- L'instruction budgétaire et comptable M57, applicable à l'EPCI
- La délibération en date du 26 février 2026 par laquelle le Budget Primitif du budget principal 2026 a été voté avec reprise anticipée des résultats, conformément aux procédures prévues par l'article L.2311-5 et les fiches budgétaires de l'État, qui prévoient :« l'affectation en réserve au 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive intervenant après le vote du compte financier unique»
- La délibération n°2026-072 en date du 30 avril 2026 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de l'exercice 2025 constatant les résultats définitifs suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 300 392,10
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 508 579,31
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 808 971.41
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-403 584.66
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-465 531.30
Besoin de financement F. = D. + E.	869 115.96
AFFECTATION =C. = G. + H.	5 808 971.41
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	869 115.96
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4 939 855.45
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à 32 voix pour et 2 contre (PORQUE Céline et COAT Jean François)

DECIDE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 007-240700864-20260430-2026_081-BF



D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats du budget principal de l'exercice 2025
telle qu'exposée ci-dessus.

Le secrétaire de séance
M. Olivier CHAUTARD



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le président de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 007-240700864-20260430-2026_081-BF